



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mercredi 20 décembre 2023

	<u>Présents</u>	<u>Absent</u>	<u>Procuration à</u>
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA		X	Olivier EVRARD
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT		X	Patrick BECQUET
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		

Ouverture de séance : 19h02

Ordre du jour :

1. Modernisation de l'éclairage des bâtiments en LED
2. Extension de la salle des sports
3. Sécurisation du stade de football par l'installation d'une main courante

Compte-tenu des délais entre les deux séances de conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 6 décembre sera examiné lors du prochain conseil municipal.

1. Modernisation de l'éclairage des bâtiments communaux en LED

Vu la loi 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique,

Vu le décret 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique,
Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique des territoires portant sur le fonds vert,

Conformément au budget communal voté le 11 avril 2023,

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de rénover l'éclairage des bâtiments publics suivants pour les équiper en LED :

- Salle des fêtes
- Médiathèque
- L'école primaire
- Salle des mariages de la mairie

La transition vers l'éclairage LED pour les bâtiments publics présente de nombreux avantages économiques, environnementaux et pratiques. Ainsi la municipalité vise à moderniser les infrastructures tout en réduisant son empreinte écologique et les coûts à long terme.

L'offre de la société SONEPAR de Saint Laurent Blangy pour la fourniture des éclairages s'élève à 13 748.28 euros hors taxes.

Il est proposé à l'assemblée :

- De valider l'offre de SONEPAR pour un montant de 13 748,28 euros hors taxes,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour signer le devis,
- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les partenaires pour ce projet,
- Dit que ces travaux sont inscrits au budget 2023.

Jean-Louis WOUTS : *Quand vous parlez de solliciter les partenaires, c'est par rapport à des subventions éventuelles ?*

Pierre SENECHAL : *Bien sûr.*

Jean-Louis WOUTS : *Et au niveau des systèmes LED dans les différents bâtiments, il y aura un système de détection de présence ?*

Pierre SENECHAL : *Là, l'objet de cette délibération ce n'est pas ça. L'objet c'est de changer les ampoules c'est tout.*

Olivier EVRARD : *Par la suite, sur une tranche suivante après on y viendra aussi.*

Pierre SENECHAL : *Là à 13 000 € ça ne concerne pas des capteurs de présence etc...On change simplement les éclairages.*

Valentino ALLART : *Ce sont des néons en fait actuellement, donc là ça va être remplacé en LED, moins énergivores que ce que nous avons.*

Bernadette CAMPHIN : *Comment est choisie l'entreprise ?*

Pierre SENECHAL : *On a contacté différentes entreprises en leur demandant un devis et je vous rappelle que c'est en dessous du seuil de marché. L'autorisation qu'on vous demande c'est de pouvoir demander des subventions. Si on ne demandait pas de subvention, on n'avait pas besoin de le passer en Conseil municipal.*

Olivier EVRARD : *Et bien sûr on va vers la qualité, vers l'économie d'énergie, enfin tous nos critères habituels.*

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

2. Extension de la salle des sports

Vu la délibération DE-2023-017 du 9 juin 2023 confiant le projet architectural d'extension de la salle des sports à Monsieur Emmanuel NOVELLI, société Plandarchi.

Pour rappel, une concertation a eu lieu avec les associations utilisatrices de la salle des sports permettant d'identifier de nombreuses contraintes :

- En ce qui concerne les réglementations et les normes de sécurité et d'hygiène, la présence de seulement deux vestiaires pose un problème pour accueillir des équipes de sexe différent. Il est également impossible d'accueillir simultanément des enfants et des adultes. Il est nécessaire d'avoir une infirmerie ainsi qu'un vestiaire arbitre supplémentaire pour répondre aux besoins de mixité.
- Actuellement, la surface limitée du dojo restreint la capacité d'accueil à 30 personnes, limitant ainsi le développement des activités.
- Le manque d'espace de rangement a été soulevé par l'ensemble des associations, constituant un défi pour la gestion et l'organisation des équipements et des fournitures nécessaires.

La municipalité souhaite proposer des activités de type gymnastique, danse, etc... en créant une salle dédiée en priorité pour activités des scolaires, du relais petite enfance, du centre de loisirs et pour les associations.

Ainsi le programme a évolué comme suit :

- Création d'un vestiaire individuel arbitre supplémentaire
- Création de 2 vestiaires collectifs
- Aménagement d'une infirmerie
- Création d'un dojo avec une surface supplémentaire à l'existant
- Aménagement d'un espace multi-activités
- Aménagement de locaux de rangement
- Coursives et accueil pour les accompagnants

L'architecture et l'emplacement des réseaux de la salle des sports limitent les possibilités d'extension. De plus, le terrain d'assiette de l'opération, limité, contraint à construire à cheval sur le dojo existant. Ces contraintes significatives impliquent un phasage des travaux sur 22 mois afin de maintenir les activités associatives existantes.

Pour répondre au programme, la surface de l'extension projetée serait de 335 m² environ.

Le projet devra faire l'objet d'une validation architecturale par le dépôt d'un permis de construire. Les services de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin et notamment le service « droits des sols » est associé au projet.

Le montant total des travaux estimé par l'architecte est de 728 000 euros hors taxes.

Les honoraires complémentaires sont estimés à 20 000 euros hors taxes.

Il est proposé à l'assemblée :

- De valider le projet,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à prendre les décisions nécessaires pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement du marché.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à faire appel aux bureaux d'études techniques nécessaires (thermique RT-2020 et acoustique) dans le cadre du permis de construire.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à solliciter les partenaires pour l'obtention d'une aide financière ou technique, notamment l'Agence Nationale du Sport, l'Etat sur le dispositif DETR, le département, et tout autre partenaire.

Pierre SENECHAL : Avant de passer aux questions, je voulais remercier le groupe de travail qui a œuvré plusieurs soirées et le groupe majoritaire pour les quelques soirées à échanger sur l'emplacement d'une porte ou sur la taille de l'infirmerie. En tout cas, merci à Patrick, à Olivier et Jean-Michel et Valentino.

Jean-Louis WOUTS : Là aujourd'hui en l'état, c'est les seuls documents que vous nous présentez ?

Pierre SENECHAL : Oui tout à fait. Bien sûr. Vous avez les renseignements nécessaires et suffisants à savoir qu'on répond à la demande, c'est-à-dire que dans le projet on a bien mis une infirmerie, 2 vestiaires supplémentaires pour avoir une activité sportive pour les féminines, d'autant plus qu'on a des championnes du monde de hand, c'est l'occasion rêvée de ne plus faire côtoyer des adultes et des enfants dans les vestiaires, de faire un vestiaire arbitre féminin, d'agrandir le dojo, ...

Olivier EVRARD : Des rangements...

Pierre SENECHAL : De créer une salle supplémentaire qui permettra de pratiquer la danse ou de l'activité gymnique ou tout autre activité.

Jean-Louis WOUTS : On conçoit qu'il y ait une importance d'extension. Simplement, nous on estime qu'on n'a pas assez d'éléments pour prendre une décision.

Pierre SENECHAL : Qu'est-ce qui vous manque ?

Jean-Louis WOUTS : Là aujourd'hui, est-ce que vous avez des plans qu'on pourrait visualiser ? Comment ça va être dispatché ?

Pierre SENECHAL : Mais quelle est l'importance pour vous de savoir si quand on rentre ce sera le vestiaire ou ce sera le dojo ? L'important ce qu'on vous demande aujourd'hui c'est de concrétiser, d'être d'accord avec la réponse aux sollicitations que nous ont faites les présidents de clubs. Après comment elles vont être dispatchées, ce n'est pas très important. Je ne suis pas architecte, ce n'est pas moi qui vais décider comment ça va être dispatché.

Jean-Louis WOUTS : Après quand vous parlez du dispositif DETR, ça correspond à quoi ?

Pierre SENECHAL : C'est l'aide de l'Etat (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux), comme on a eu sur la boulangerie, qu'on a sur chacun de nos projets.

Jean-Louis WOUTS : D'accord.

Pierre SENECHAL : Qui sont instruits par le Préfet ou la sous-Préfète.

Jean-Louis WOUTS : Nous on est surpris de ne pas avoir d'autres documents. Après c'est vrai que, est-ce que l'équipe majoritaire en réunion de travail a eu accès aux plans ?

Pierre SENECHAL : Evidemment, oui bien sûr.

Jean-Louis WOUTS : Donc pourquoi les élus majoritaires ont vu les plans et nous élus minoritaires on ne les aurait pas ?

Pierre SENECHAL : Parce que ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir. Je rappelle qu'ils les ont vu en réunion de travail et pas en conseil. Cette présentation de plan, elle va avoir lieu avec les différentes associations, vous y serez invités. Ce n'est pas l'objet de la délibération de ce soir. L'objet de la délibération de ce soir ce sont sur les demandes qu'on nous a faites auxquelles on a répondu. On vous demande de nous autoriser à partir dans cette aventure, à demander les subventions. C'est ça l'objet.

Jean-Louis WOUTS : Après il y a un autre point qu'on avait trouvé intéressant par rapport notamment à la production d'énergie, ça c'était dans le cahier des charges par rapport à l'architecte. Là aujourd'hui, s'en est où ?

Pierre SENECHAL : Puisque c'est dans le cahier des charges, il faudrait demander à l'architecte, il doit y répondre sinon son projet est caduc.

Jean-Louis WOUTS : Pourquoi ça n'apparaît pas dans cette délibération ?

Bernadette CAMPHIN : On ne le retrouve pas dans les documents avec la préparation.

Pierre SENECHAL : Madame, Parce que cette étude va être faite par un bureau d'études qui va ensuite apporter ses conclusions en nous disant le meilleur type de chauffage par rapport à ce que vous créez et celui-là.

Jean-Louis WOUTS : Pour l'instant, ce n'est pas encore acté ?

Olivier EVRARD : Non, ce n'est pas figé.

Pierre SENECHAL : Supposez Monsieur WOUTS qu'on ne vote pas ce soir cette délibération, et que l'architecte, lui, aura passé des heures à tout faire et qui va le payer ? Et qui va payer le bureau d'études qu'il va engager parce qu'il est architecte, mais il n'est pas omniscient. Ce n'est pas lui qui va faire l'étude acoustique, qui va faire l'étude thermique. Lui il va s'entourer de bureaux d'études complémentaires et évidemment il faut les payer ces gens là.

Olivier EVRARD : C'est la même manière pour l'enveloppe financière. On est au maximum. Bien sûr qu'on ira chercher les subventions, différents partenaires et forcément qu'on espère faire baisser, mais là on est obligé d'être sincère dans cette délibération et de l'annoncer comme telle.

Jean-Louis WOUTS : Ce qu'on regrette c'est que normalement, il y a une commission de grands projets. Là est-ce que vous considérez que c'est un grand projet ?

Pierre SENECHAL : On considère que c'est un très beau projet, grand ou pas grand, peu importe Monsieur WOUTS.

Jean-Louis WOUTS : Sauf qu'aujourd'hui, il y a des représentants de citoyens qui peuvent participer à des commissions

Pierre SENECHAL : Quels représentants Monsieur WOUTS, vous ?

Jean-Louis WOUTS : Bah oui tout à fait.

Pierre SENECHAL : D'accord, mais Monsieur WOUTS pour participer à un projet, encore faut-il voter un budget. Vous ne votez pas le budget de la commune et après vous voudriez de donner votre avis. Quand vous voterez les budgets, c'est-à-dire que vous donnerez de l'argent pour faire ce qu'on va décider, on vous invitera. Vous ne votez pas le budget.

Alain DUFRESNE : Sauf qu'on a accepté de prendre l'architecte au départ, donc quelque part c'est pour s'associer au projet.

Pierre SENECHAL : L'architecte, Monsieur DUFRESNE, c'est celui qui a fait la salle. Il était bien difficile d'aller en chercher un autre.

Alain DUFRESNE : Nous on ne revient pas sur le choix de l'architecte.

Pierre SENECHAL : nous non plus, c'est vous qui en parlez.

Alain DUFRESNE : Quand je parle du choix de l'architecte, c'est...

Brouhaha dans l'assistante. Inaudible

Pierre SENECHAL : Même si vous avez voté pour le choix de l'architecte, vous n'avez pas voté l'argent pour le faire, c'est compliqué.

Bernadette CAMPHIN : Ça n'a rien à avoir.

Pierre SENECHAL : Madame, moi je suis très poli avec vous, arrêtez de dire que ce que je dis n'a rien à avoir. Vous n'avez pas de commentaires à faire sur ce que je dis. On est bien d'accord, moi je suis très respectueux des interventions des uns et des autres.

Alain DUFRESNE : Alors ce qu'on aurait souhaité c'est avoir tout au moins le plan de masse.

Pierre SENECHAL : Le plan de masse, on ne peut pas l'avoir, vous l'aurez quand on déposera le permis de construire. Et si d'aventure, parce que je sais bien que proche de vous il y a des gens qui sont intéressés, si d'aventure ce permis de construire n'est pas conforme, il sera refusé. S'il est conforme et qu'il ne plaît pas à certaines personnes, ils auront tous loisirs lors des 2 mois pour apurer les recours, de se manifester. Rien ne sera caché. Tout sera affiché. Et le moment venu, quand les plans définitifs seront arrêtés, parce que lorsque nous allons voir les associations, peut-être qu'ils vont nous dire à la marge il faut bouger cette fenêtre, ou bien on pense qu'il manque une fenêtre, ou bien cette porte là est mal placée.

Alain DUFRESNE : Là-dessus on ne revient pas sur le contenu, on ne revient pas.

Pierre SENECHAL : alors vous revenez sur quoi ?

Alain DUFRESNE : Vous annoncez 335 m²

Olivier EVRARD : Mais on le fait par tranche. Il faut comprendre qu'on ne peut pas vous donner des éléments tant qu'ils ne sont pas fiables et figés.

Alain DUFRESNE : Déjà c'est ... Vous savez déjà si c'est un rez-de-chaussée ou un R+1 ?

Pierre SENECHAL : Et bien évidemment. Il n'est pas question de faire un R+1 enfin. Il n'y a pas de R+1 chez nous.

Alain DUFRESNE : C'est la question qu'on vous pose.

Olivier EVRARD : Posez là directement, on va vous répondre.

Pierre SENECHAL : Des R+1, il n'y en a pas dans Givenchy.

Alain DUFRESNE : Ah bah non, il ne faut pas le prendre comme ça, merde.

Pierre SENECHAL : Bah écoutez, ça c'est une mauvaise blague, il n'y a pas de R+1 enfin.

Alain DUFRESNE : Bah non ça ne va plus.

Jean-Louis WOUTS : Par contre, vous confirmez que la réflexion sur l'énergie renouvelable est encore en cours.

Olivier EVRARD : Bien sûr.

Pierre SENECHAL : Bien évidemment.

Jean-Louis WOUTS : Par exemple, est-ce qu'il va y avoir une récupération d'eau pour les sanitaires ?

Pierre SENECHAL : Vous savez vous m'avez dit un jour qu'il semble que je m'intéresse à l'eau. Alors, oui je vous parle même qu'il y aura un bassin enterré pour récupérer l'eau et on va même être au top au niveau de l'eau. Mais vous le saurez tout ça. En matière d'eau, je pense qu'on est pas mal à Givenchy.

Jean-Louis WOUTS : En termes d'énergie, c'est pareil ?

Pierre SENECHAL : En termes d'énergie, Monsieur WOUTS, personne ne peut dire aujourd'hui quel est le meilleur système de chauffage. On nous dit assez facilement dans le village pompe à chaleur, à condition que ce soit très très bien isolé parce que je connais des gens qui se sont laissé berné par le champ des

sirènes des pompes à chaleur et comme leur maison n'est pas isolée, ça ne marche pas forcément bien. On va voir, il y a une étude thermique. Le thermicien dont c'est le métier nous dira : le meilleur système de chauffage pour ces bâtiments que vous allez ajouter ou étendre, et bien ça sera celui-là. On a d'ailleurs cette expérience avec la mairie où l'un nous avait dit c'est ça le meilleur et puis finalement une autre étude thermique nous a dit autre chose et un autre thermicien aujourd'hui semblerait encore nous dire que ce n'est peut-être pas ça.

Olivier EVRARD : Dans l'incertitude énergétique, en générale, ce qui va le mieux c'est la mixité en termes d'énergie. Et c'est probablement vers quoi on va se diriger.

Jean-Louis WOUTS : Et donc il y a aussi une réflexion sur l'automatisation des systèmes de gestion de chaleur.

Olivier EVRARD : oui, oui bien sûr.

Pierre SENECHAL : C'est le métier de l'architecte ça.

Olivier EVRARD : Et tout ça, ça viendra après. Quand on aura terminé de fixer les murs de tout ce qu'ils portent, enfin c'est vraiment par étapes quoi.

Pierre SENECHAL : Vous avez bien lu, le point il est dit « vous autorisez Monsieur le Maire ou son délégué à faire appel aux bureaux d'études techniques nécessaires dans le cadre du permis de construire ». Si on savait déjà toutes les réponses là maintenant, je vous le dis, moi je ne les paye pas les bureaux d'études. Aujourd'hui, il y a un projet et tous ces bureaux d'études vont travailler sous la houlette de l'architecte qui sera le grand patron.

Jean-Louis WOUTS : D'accord, donc en tout cas, on voulait juste aussi savoir si de toute façon c'est une superficie qui est supérieure à 1000 m², avec l'extension ça va dépasser, donc ça doit remplir les obligations du décret tertiaire. Ça c'est un décret qui oblige une réflexion sur les économies d'énergie à long terme.

Pierre SENECHAL : Monsieur WOUTS, vous pensez que l'architecte ne sait pas tout ça ?

Jean-Louis WOUTS : Je ne sais pas s'il vous l'a dit.

Pierre SENECHAL : C'est son métier. Je connais peu d'architecte qui ne respecte pas les lois. Forcément Monsieur WOUTS que l'architecte sait tout ça. Ou alors il change de métier.

Jean-Louis WOUTS : Vous avez déjà prévu une réunion avec les associations ?

Pierre SENECHAL : Oui

Olivier EVRARD : Elle est prévue, mais elle n'est pas programmée, mais bien sûr qu'elle est prévue.

Patrick BECQUET : Il y aura une réunion avec les associations pour leur présenter le projet.

Bernadette CAMPHIN : Dans ce cas là alors pourquoi ne pas nous présenter le projet dans ce cas là ?

Pierre SENECHAL : Vous nous l'avez déjà dit, on vous a précisé qu'on ne présentait pas ce soir.

Jean-Louis WOUTS : On ne voit pas pourquoi ce n'est pas présenté ce soir.

Pierre SENECHAL : On vous a répondu qu'on ne le présentait pas ce soir. On n'attache pas les plans à la délibération.

Bernadette CAMPHIN : On est conseiller municipal au même titre que vous.

Olivier EVRARD : Parce que le groupe majoritaire a travaillé. Moi je veux bien comprendre la frustration qui est la votre de ne pas être sur ce très beau projet, comme tu l'as dit, mais tout va arriver dans l'ordre. Et vous aurez les informations.

Pierre SENECHAL : Tout vient à point à qui sait attendre.

Olivier EVRARD : On vous donnera les informations en temps et en heures, on ne vous cache rien.

Bernadette CAMPHIN : Les informations on doit les avoir au même titre que vous.

Pierre SENECHAL : Non puisque ce n'est pas nécessaire pour voter la délibération de ce soir. Je suis désolé. Maintenant Madame, on ne va pas continuer, parce que ça on ne va pas s'en sortir, ça peut durer jusqu'à demain matin. Donc, on arrête. Je pense qu'on va penser au vote parce que sinon, on ne s'en sort pas.

Alain DUFRESNE : On peut avoir une interruption de séance ?

Pierre SENECHAL : Vous voulez une interruption de séance, Monsieur DUFRESNE ?

Alain DUFRESNE : Oui

Pierre SENECHAL : Je vous en prie.

19h22 : Interruption de séance

19h23 : Reprise de séance

Pierre SENECHAL : Bien avant de passer aux votes avez-vous d'autres choses à déclarer ? Est-ce que quelqu'un veut s'exprimer. Avez-vous d'autres choses à dire ? Personne ? Tout le monde est d'accord

d'avoir pu dire ce qu'il avait à dire ? On a entendu que vous regrettiez de ne pas avoir eu les plans. Est-ce qu'il y a d'autres choses ? Tout le monde s'est exprimé ? On peut passer au vote ?

Vote :

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention		
Contre	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
	19	Votants

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés. 16 voix Pour. 3 voix contre.

Bernadette CAMPHIN : *On est contre parce qu'on ne nous a pas donné les documents.*

Pierre SENECHAL : *Personne ne vous a demandé de vous justifier Madame.*

Olivier EVRARD : *Non, ne commentez pas.*

Bernadette CAMPHIN : *Parce que je demande que ça soit marqué dans le PV. On a pas les documents, on ne participe pas à la discussion.*

Olivier EVRARD : *Mais quels documents ?! On va vous montrer quelque chose qui peut dans 3 semaines évoluer et être complètement différent de ce que ce sera dans la réalité, dans 1 an et demi. Ça n'a aucun sens votre question.*

Alain DUFRESNE : *On a répondu à ça. On ne pose plus d'autres questions. On a répondu à ça. Vous nous avez dit qu'on n'a pas voté le budget, donc on n'a pas à être associé au projet. On note qu'on n'est pas associé au projet. Point final.*

Olivier EVRARD : *Tout à fait.*

Pierre SENECHAL : *Je n'ai rien dit d'extraordinaire.*

Alain DUFRESNE : *Ah bah vous l'avez dit clairement tout à l'heure. Donc ça apparaîtra dans le PV.*

Pierre SENECHAL : *Pas de soucis. Tout ce qui est dit ici apparaît dans le PV. Par contre, je veux aussi Monsieur DUFRESNE si vous le permettez sans vous énerver*

Alain DUFRESNE : *Je ne m'énerve pas.*

Pierre SENECHAL : *Si un petit peu. Je souhaite aussi qu'il apparaisse dans le PV que Madame CAMPHIN a justifié votre vote à sa demande et pas à la notre. Nous n'avons jamais demandé à ce que vous justifiez votre vote. On est bien d'accord ? C'est important.*

Bernadette CAMPHIN : *Oui*

Pierre SENECHAL : *Je ne veux pas que demain, me retrouver attaqué en disant le Maire, nous demande de justifier notre vote.*

3. Sécurisation du stade de football par l'installation d'une main courante

Vu le budget communal voté le 11 avril 2023,
Vu la sollicitation du football club de Givenchy en Gohelle,

Considérant que le classement fédéral nécessite une sécurisation du stade par la pose d'une main courante,

La municipalité souhaite accompagner le club de football.

Le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA) est une contribution annuelle de la Fédération Française de Football (FFF) d'environ 15 millions d'euros, qui vise à accompagner exclusivement le développement et la structuration du football amateur.

Dans ce cadre, la FAFA accompagne la mise en place de projet d'équipements visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés.

Le projet de pose d'une main courante est éligible à l'aide de la FAFA.

Le coût du projet s'élève à 12 350 euros hors taxes.

Il est proposé :

- De valider le projet de sécurisation du terrain de football par la pose d'une main courante par la société Bonnet Paysages pour un montant de 12 350 euros hors taxes.
- De solliciter le Fonds d'Aide au Football Amateur en tant que maître d'ouvrage.
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour constituer le dossier de subvention.

Jean-Louis WOUTS : C'est la sécurisation par rapport au public ?

Valentino ALLART : Oui, c'est une obligation.

Pierre SENECHAL : La main courante.

Jean-Louis WOUTS : L'entreprise vous a donné des indications sur le matériel qu'elle va utiliser ?

Valentino ALLART : C'est du métal. C'est réglementaire, c'est ce qu'on peut retrouver sur Vimy ou autres où on a tous les terrains de foot qui ont des lices réglementaires.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

Pierre SENECHAL : Je vous souhaite à tous de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt. A l'année prochaine.

Clôture de séance : 19h27

**Nombre de membres
en exercice:** 19

Séance du mercredi 20 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 15 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

Présents : 17

Sont présents: Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

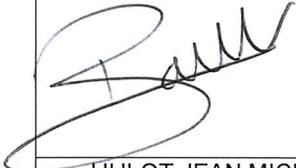
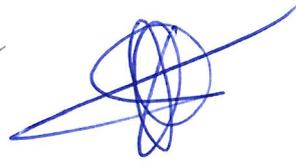
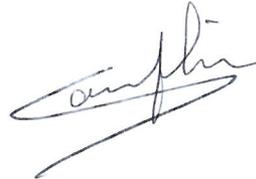
Votants: 19

Représentés: Guillaume VEGA, Jean-Michel HULOT

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE 	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 	